



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 OCTOBRE 2021 A 19H30**

En application des articles L.2121.7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Etaient présents les conseillers municipaux :

BAMFORTH John - BITOUN Danièle - CAPMARTIN Francis - CAYROLLE Odile - DETHIER Jean-Louis - FRANCOIS Bruno - HASELDEN Rodrick - MAURINO Philippe - PASCUAL Elisabeth - SANTACREU Sandrine

Etait excusée :

CIBIN Corinne (procuration à Sandrine SANTACREU)

M. BAMFORTH John a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Avant le début de la séance, Mme le Maire demande la possibilité d'ajouter trois points à l'ordre du jour concernant la demande des subventions pour 2022, la programmation des travaux du SDE pour 2022 et le Congrès des Maires. Le Conseil accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Acceptation d'un don pour les travaux de l'église
- Subvention pour l'école de Madiran
- Convention de mise à disposition des salles communales
- Procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière
- Demande de subventions pour 2022
- Programmation travaux du SDE pour 2022
- Congrès des Maires
- Questions diverses

1) Acceptation d'un don pour les travaux de l'église

Les cloches sont descendues et entreposées dans l'église. Le beffroi a été démonté mi-septembre. Le nouveau beffroi est actuellement en cours de conception dans les ateliers LAUMAILLÉ et sera installé courant novembre.

Madame le Maire informe les élus que Mme Simone DUTOYA, fille de Gilberte BRET et Théodore LARTIGAU (ayant habité et récemment inhumés à St-Lanne), a souhaité faire un don spontané de 300 € pour participer au financement des travaux de l'église.

Sur demande de la trésorerie et afin de pouvoir encaisser le chèque, la commune doit délibérer pour accepter le don.

Les élus acceptent ce don spontané, s'engagent à l'utiliser pour le financement des travaux de l'église et remercie Mme DUTOYA pour son initiative.

2) Subvention pour l'école de Madiran

L'école de Madiran est gérée par la Communauté de Communes Adour Madiran qui possède la compétence « école » depuis plusieurs années.

Auparavant, les communes versaient une participation par enfant à la commune de Madiran pour les frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, aucune cotisation n'est appelée mais les communes du 64 qui ne font pas parties de la communauté de communes, ont souhaité verser une subvention directement à l'école de Madiran pour les aider à financer leurs projets éducatifs. Castelnau et Madiran en ont fait de même.

Une enfant de Saint-Lanne va à l'école de Madiran.

Les élus décident de verser une subvention de 100 € à l'école de Madiran.

3) Convention de mise à disposition des salles communales

L'association « Théâtre For Rêveurs » dont le siège est à Saint-Lanne, a sollicité la commune pour la mise à disposition de la salle de réunion et du foyer pour organiser les répétitions de leurs pièces.

Compte-tenu de la périodicité de la mise à disposition, le Conseil valide la convention et demande à Mme le Maire de la soumettre à l'association pour approbation.

Corinne CIBIN, membre de l'association et conseillère municipale ne prend pas part au vote (par procuration).

4) Procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière

Au cimetière, certaines concessions perpétuelles ne sont ni fleuries, ni entretenues et semblent en état d'abandon.

Mme le Maire propose de lancer une procédure pour la reprise desdites concessions qui devront être recensées.

Le Conseil accepte et autorise Mme le Maire à lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

5) Demande de subventions pour 2022

Mme le Maire propose de soumettre une demande de subvention auprès des instances pour 2022 concernant l'installation de volets roulants ou rideaux à la salle de réunion et la réfection du système de chauffage du foyer. Le Conseil approuve et charge Mme le Maire de faire les démarches nécessaires.

6) Programmation travaux du SDE pour 2022

Comme chaque année, le SDE propose aux communes de s'inscrire pour des travaux de sécurisation, renforcement, d'énergies renouvelables...

Pour cet exercice, le Conseil demande au SDE d'étudier le remplacement de fils nus en torsadés sur la ligne allant du lieu-dit Castet au lieu-dit Pénas et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches.

7) Congrès des Maires

Le Congrès des Maires se tiendra à Paris du 16 au 18 novembre. Le Conseil accepte la prise en charge des frais d'avion et d'hébergement sur présentation de justificatifs. Les crédits sont inscrits à l'article 625 du budget principal. Mme le Maire ne prend pas part au vote.

8) Questions diverses

- Aménagement de la salle de réunion : le mobilier de l'ancienne salle de classe sera restauré et installé en partie dans la salle de réunion (bureaux, tableau, cartes).
- Info activités seniors ADMR : L'ADMR Rivière Basse souhaite proposer des activités en milieu rural afin de rassembler les aînés, parfois isolés. L'idée serait de se rassembler dans différentes communes et proposer des activités ludiques, sportives, culturelles...pétanque, jeux de cartes, jeux de société...un sondage a été diffusé aux bénéficiaires de l'ADMR mais toutes

les personnes intéressées seront les bienvenues. La commune soutient pleinement cette initiative.

- Travaux d'hiver par les services techniques communautaires : Les agents sont sollicités pour repeindre le mobilier extérieur, tailler la haie du cimetière, réviser les panneaux de signalisation.
- Nombre passage ramassage poubelles : le service communautaire Val d'Adour Environnement organise une réunion de secteur pour les élus ce jeudi 14 car le ramassage va évoluer en 2022. Très peu de bacs verts sont présentés lors des tournées et les tarifs devant évoluer, la com-com a fait le choix de tester un ramassage tous les 15 jours pour limiter les frais et l'augmentation tarifaire dans 30 communes en 2020. Le résultat étant satisfaisant, ce système sera étendu à l'ensemble du territoire dès 2022. Les habitants seront informés directement par la com-com.
- L'ADAC 65 et le CAUE ont été sollicités pour des conseils concernant l'aménagement du cœur du village.
- Le PLUi sera soumis au vote lors du Conseil Communautaire de fin novembre. Mme le Maire maintiendra le vote d'opposition du Conseil Municipal.
- M. Roland LAURETTE viendra présenter son dernier ouvrage « La maison Dambau » le samedi 30 octobre au foyer. Les habitants recevront une invitation.
- Le bulletin municipal vient d'être envoyé par mail et distribué aux habitants ne possédant pas internet.
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11H selon les mesures sanitaires du moment.
- Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis	CAYROLLE Odile	CIBIN Corinne <i>Procuration à Sandrine SANTACREU</i>
DETHIER Jean-Louis	FRANCOIS Bruno	HASELDEN Rodrick	MAURINO Philippe	PASCUAL Elisabeth
SANTACREU Sandrine				

Sandrine SANTACREU, Maire.